

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2274-2

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er mai 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2274-2 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin de modifier une disposition relative à la bibliothèque.*

Le présent règlement entre en vigueur le 2 mai 2023 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 2 mai 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate